



SC MESNILOIS

TOURNOI REGIONAL DIMANCHE 23 DECEMBRE 2018

Tableaux:

A: 7 à 12 (8h30) B: 5 à 6 (8h30) C: 9 à 14 (9h30) D: 5 à 8 (10h30)

D: 5 à 8 (10h30) E: 11 à 16 (11h30) F: 5 à 10 (12h30)

G: 13 à 19 (13h30) H: 15 à 22 (10h30)

NOM - PRENOM	N° LICEN CE	TABLEAUX							
		A 7 à 12 8h30	B 5 à 6 8h30	C 9 à 14 9h30	D 5 à 8 10h30	E 11 à 16 11h30	F 5 à 10 12h30	G 13 à 19 13h30	G 15 à 22 10h30

- Article 1 : Le Sporting Club Mesnilois organise le dimanche 23 décembre 2018, un tournoi régional à la salle des fêtes du Mesnil-sur-Oger, avenue Eugène Guillaume, sur 13 tables. Ce tournoi est homologué sous le n°1087/2018-R.
- Article 2 : Le tournoi est réservé aux licenciés FFTT de la région Grand-Est.
- Article 3 : Le tournoi est composé de 8 tableaux.
- Article 4 : Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches par poules de 3 joueurs, dont 2 seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe (sauf pour le tableau B 5 à 6, où les trois joueurs de la poule intègrent le tableau final, et pour le tableau H 15 à 22 où la formule est dépendante du nombre d'inscrits).

Aucun retard ne sera admis, "scratch" irrévocable 15 minutes après le premier appel. La compétition se déroulera avec des balles en plastique.

- <u>Article 5</u> : Des engagements pourront être pris sur place le jour même dans la limite des places disponibles par tableau.
- **Article 6**: Le tournoi ne pourra accepter plus de 3 tableaux par joueur
- Article 7 : Les droits d'engagements sont fixés à 7,50 € par tableau.
 (15€ pour deux tableaux, 20€ pour trois tableaux)
 Le paiement par chèque sera à libeller à l'ordre de SC MESNILOIS.
- Article 8 : Les engagements devront parvenir avant le samedi 22 décembre 2018 à M FOY Hubert, hubfoy77@gmail.com 06.84.20.26.30
- Article 9 : Les 8 premiers joueurs de chaque tableau seront récompensés, si celui-ci comporte au minimum 16 participants. La remise des récompenses sera effectuée à l'issue du tournoi. Des lots pourront être remis aux perdants des quart-de-finales à partir de 18h30.

La valeur estimée des lots remis correspondra au barème suivant :

1/4 de finale : minimum 5€ 1/2 finale : minimum 12€ Finale : minimum 20€ Vainqueur : minimum 30€

Si un tableau comporte moins de 13 participants, seuls les quatre joueurs qui atteignent les demi-finales sont récompensés.

- <u>Article 10</u>: Le SC Mesnilois décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'affaire du participant ainsi que tout accident corporel.
- <u>Article 11</u>: Il ne sera pas prévu d'interruption de rencontre le midi, une buvette sera ouverte dans la salle (boisson, sandwich, gâteau,)
- <u>Article 12</u>: Le SC Mesnilois se réserve le droit de supprimer un tableau, par manque de participant. Les inscrits de celui-ci seront remboursés.
- Article 13 : L'arbitrage des rencontres de poule sera effectué par les joueurs de la poule.
- Article 14: Le juge arbitre sera

M BARCELO Emmanuel, JAN.

Assisté de GUIRAO Jean-François et Jonathan, JA2 et JA3.

Il sera habilité à trancher les cas non prévus au présent règlement.

Il assurera le tirage au sort des poules.

<u>Article 15</u>: Tous les joueurs (ses) seront munis de leur attestation de licence 2018-2019, celle-ci pouvant être demandée par le juge arbitre.

Article 16: Ce tournoi est le 3ème au programme du :

